



Commune d'Arconciel



JOURNAL VILLAGEOIS

No 1/2020

Le mot du Conseil communal

En février dernier les habitants d'Ependes, Senèdes et Arconciel ont accepté, à chaque fois à une confortable majorité, la fusion de nos trois communes.

Quelques semaines plus tard le Conseil fédéral annonçait les premières mesures concernant le Covid-19 et depuis lors beaucoup de choses ont changé dans le fonctionnement de notre société.

Aujourd'hui un retour à la normale semble faire son chemin, bien que rien se soit acquis sur le long terme, mais nous osons espérer qu'il n'y aura pas de deuxième vague de Coronavirus cet automne. Ainsi, le Conseil communal a le plaisir de vous inviter à l'assemblée des comptes 2019 le lundi 7 septembre 2020.

Si la pandémie a modifié la façon de fonctionner de nos collectivités, elle n'aura en principe pas d'effet sur la date d'entrée en vigueur de la nouvelle commune de Bois-d'Amont qui est fixée au 1er janvier 2021. Le prochain événement marquant dans la vie de cette nouvelle commune sera vraisemblablement les élections anticipées du mois de novembre qui devraient pouvoir se dérouler normalement.

Malgré les conditions difficiles de ce printemps et début d'été, le Conseil communal tout comme le comité de pilotage de la fusion ont poursuivi leurs travaux afin qu'au 1^{er} janvier 2021, une administration commune à nos trois villages puisse démarrer dans les meilleures conditions possibles. Selon le calendrier qui ressort de la convention de fusion, l'assemblée des budgets devra se tenir durant les 5 premiers mois qui suivent l'entrée en force de la nouvelle commune. Donc en principe et sauf événement extraordinaire, notre prochaine assemblée sera très certainement la dernière de la législature en cours et surtout de la commune d'Arconciel sous sa forme actuelle.

Au vu de la situation sanitaire liée à la pandémie, le Conseil communal regrette de ne pas pouvoir donner une touche festive ou solennelle à cette assemblée du mois de septembre et préfère vous donner rendez-vous en 2021 pour marquer plus symboliquement le passage à la nouvelle commune.

Le Conseil communal

ASSEMBLEE COMMUNALE
DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020
à 20h00
à la halle polyvalente d'Ependes

Afin de respecter les exigences sanitaires liées au COVID-19, l'assemblée communale se tiendra à la halle polyvalente d'Ependes.

TRACTANDA

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du lundi 9 décembre 2019
2. Comptes 2019
 - 2.1. Présentation
 - 2.2. Rapport de l'organe de révision
 - 2.3. Vote
3. Modification du budget d'investissement 2020
 - 3.1. Remplacement du mobilier du café et de la grande salle de l'auberge des Trois Sapins et vote du financement y relatif
4. Information commune de Bois-d'Amont
5. Divers

Les documents relatifs aux points 1, 2 et 3 peuvent être consultés sur le site internet de la commune et au secrétariat communal 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture. Le procès-verbal ne sera pas lu.



Tractandum 1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU LUNDI 9 DECEMBRE 2019

Les 44 citoyennes et citoyens présents ont approuvé à une large majorité les objets présentés lors de cette assemblée. Il s'agissait :

- du budget de fonctionnement 2020,
- du budget d'investissement 2020,
- de la réfection des routes communales à vocation agricole et vote du financement y relatif,

Les citoyennes et citoyens ont également accepté à l'unanimité :

- le règlement relatif à la participation communale aux coûts des contrôles et soins dentaires scolaires ;
- le règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

Des informations ont été données concernant l'étude de fusion (Arconciel, Ependes et Senèdes).

Tractandum 2. COMPTES 2019

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Résultats globaux

L'élaboration d'un budget dépendant de la conjoncture n'est jamais une chose aisée. Le Conseil communal s'efforce de tenir compte de l'ensemble des facteurs influençant le ménage communal et dispose à ce moment-là déjà de certains éléments permettant une bonne évaluation de la situation financière de la commune.

L'année 2019 a une nouvelle fois démontré la complexité de cet exercice. L'évaluation des charges a été réalisée avec une grande précision et s'avère très proche de la réalité. Pour les produits, c'est différent ; autant les impôts ordinaires se sont révélés globalement dans la ligne du budget, autant les impôts dits conjoncturels ont été nettement supérieurs en 2019, ceci grâce notamment au réjouissant développement de notre village.

Dans son ensemble, l'exercice 2019 permet également de procéder à la constitution de quelques réserves et amortissements complémentaires. Globalement, le budget voté en décembre 2018 a été respecté et reflète la grande rigueur apportée par tous les conseillers dans sa tenue.

En comptabilisant un total des charges de CHF 4'439'005.49 et un total des produits de CHF 4'525'593.30, l'exercice sous revue boucle avec un excédent de produits de CHF 85'587.81, alors que le budget prévoyait un excédent de charge de CHF 3'890.00.

Vous trouverez ci-dessous les écarts nets en francs entre les comptes et le budget de l'exercice concerné. De plus amples commentaires concernant ces écarts et les différents aspects des comptes 2019 seront donnés lors de l'assemblée communale.

Bref commentaire => Constatations/évolution

Solde entre charges (-) et produits (+) / C : compte / B : budget

Administration C : - 306'494.04 B : - 288'050.00

Sur l'ensemble du chapitre, les charges et les produits enregistrés varient d'environ CHF 18'400.00. L'engagement d'une personne supplémentaire pour soutenir l'administration est le facteur principal induisant une augmentation des charges du chapitre par rapport au budget.

Ordre public C : - 60'045.55 B : - 64'305.00

Avec un écart entre charges et produits relativement stable par rapport au budget, ce chapitre présente toutefois une nette augmentation des charges et des revenus dans le sous-chapitre « Protection civile » de plus de CHF 14'000.00. Ceci est dû aux travaux d'entretien réalisés dans les locaux de la protection civile qui sont en fait couverts par un prélèvement à la réserve correspondante. Celle-ci est donc imputée au bilan.

Enseignement et formation C : - 1'123'197.95 B : - 1'145'305.00

L'ensemble de ce chapitre présente des charges inférieures aux montants budgétisés avec une variation d'un peu moins de 2%. Cet écart est dû à une participation légèrement inférieure aux frais liés au sous-chapitre « Cycle scolaire obligatoire ». A ceci s'ajoute le respect des budgets par les différentes organisations supra-communales. Le relatif succès de l'accueil extra-scolaire ne pèse pas non plus le chapitre.

Culture et loisirs C : - 107'982.30 B : - 124'650.00

Les sous-chapitres « Culture » et « Sport » affichent des charges inférieures aux montants budgétisés pour respectivement CHF 11'000.00 et CHF 4'800.00 environ. Ceci est dû en grande partie à la diminution du nombre d'élèves inscrits au conservatoire et des factures finales moins élevées que budgétisées dans le cadre des travaux d'entretien du système de production d'eau chaude des vestiaires du terrain de foot.

Santé C : - 332'110.65 B : - 331'300.00

Composé majoritairement de charges liées, ce chapitre présente des dépenses globalement analogues au budget avec une augmentation minime de CHF 1'981.30 ou + 0.59%. Ces charges supplémentaires se répartissent sur l'ensemble des sous-chapitres.

Affaires sociales C : - 416'385.49 B : - 456'180.00

Comme pour le chapitre précédent, ce chapitre est composé dans sa quasi-totalité de charges liées ou similaires. Le total des charges est légèrement inférieur au budget d'environ CHF 33'600.00, soit ~7.3%. Ce résultat positif provient pour l'essentiel du sous-chapitre « Aide sociale » qui présente des charges moins élevées d'environ CHF 52'900.00, soit près de 28.5%. Ceci est dû principalement à des remboursements ayant eu lieu dans le cadre des aides accordées par les services sociaux.

Transports et communications C : - 312'163.30 B : - 304'130.00

Dans le cadre de l'exercice 2019, les éléments de ce chapitre ont été bien maîtrisés et en adéquation avec le budget voté. Des frais supplémentaires, en lien avec les véhicules et les machines de l'édilité et des frais d'études liés au trafic routier viennent toutefois augmenter légèrement les charges de ce chapitre.

Protection et aménagement de l'environnement C : - 20'236.95 B : - 35'255.00

Les dispositions légales sont contraignantes pour les trois sous-chapitres « Approvisionnement en eau », « Protection des eaux » et « Ordures ménagères ». Ces sous-chapitres devraient couvrir leurs dépenses par des produits idoines. Pour les deux premiers, l'équilibre a pu être assuré et a même permis de poursuivre la constitution d'une réserve dans les deux cas. Le dernier présente cependant des charges supérieures d'environ CHF 2'500.00 par rapport aux produits. La couverture représente par conséquent 98.4%, soit parfaitement soutenable. La taxe sur les chiens introduite en 2019 permet de soutenir le traitement des déchets canins sans dépassement de budget.

Economie C : - 50.00 B : - 50.00

Les charges en lien avec l'entretien des forêts sont couvertes par des prélèvements à la réserve. De plus, les charges et les produits sont en diminution par rapport au budget. Ceci est dû à des interventions moins fréquentes pour l'entretien du chemin panoramique et au fait que nous profitons des effets positifs de rationalisation suite à la création de Forêts-Sarine.

Finances et Impôts C : + 2'764'254.04 B : + 2'745'335.00

Le sous-chapitre « Impôts » présente des recettes supérieures au budget pour environ CHF 360'000.00 par rapport au budget. Il s'agit là d'un très bon résultat mais qui reste imprévu et exceptionnel étant donné qu'il se base notamment sur les impôts dits conjoncturels. Le résultat global du chapitre « Finances et impôts » tient compte des écritures de bouclage et de la comptabilisation d'amortissements supplémentaires (voir ci-après).

Sous-chapitre 900 Impôts

Le récapitulatif des comptes 2019 et du budget correspondant est le suivant :

a) <u>Impôts ordinaires</u>	CHF	2'512'873.65	(+ CHF	131'373.65)
- impôt sur le revenu	CHF	1'960'642.50	(+ CHF	95'642.50)
- impôt sur la fortune	CHF	147'716.75	(- CHF	2'283.25)
- impôt sur le bénéfice personnes morales	CHF	71'368.20	(+ CHF	26'368.20)
- impôt sur le capital personnes morales	CHF	24'697.50	(+ CHF	9'197.50)
- contributions immobilières	CHF	240'332.40	(+ CHF	332.40)
- part. à l'impôt cant. véhicules à moteurs	CHF	68'116.30	(+ CHF	2'116.30)

b) <u>Impôts conjoncturels</u>	CHF	231'379.45	(+ CHF 181'379.45)
- impôt sur les mutations	CHF	231'379.45	(+ CHF 181'379.45)
c) <u>Impôts "aléatoires"</u>	CHF	130'663.80	(+ CHF 37'663.80)
- impôt à la source	CHF	40'169.30	(+ CHF 22'169.30)
- impôt sur les prestations en capital	CHF	31'962.55	(- CHF 13'037.45)
- impôt sur les gains imm. et les plus-values	CHF	58'531.95	(+ CHF 28'531.95)

Plus ou moins dans la lignée des exercices précédents, l'exercice 2019 comptabilise des augmentations des différents impôts ordinaires par rapport aux prévisions, essentiellement dues à la comptabilisation de décomptes d'impôts basés sur des exercices antérieurs et non perçus jusqu'ici. La majorité des impôts conjoncturels et dits « aléatoires » a été nettement favorable à l'exercice. Les mutations et gains immobiliers enregistrent l'importante activité immobilière dans notre village durant cet exercice. Ceci démontre que pour ces groupes d'impôts, les résultats peuvent être très volatiles d'année en année. Globalement, il doit être relevé que cette différence peut être attribuée à une situation conjoncturelle plus favorable qu'antérieurement. Il est essentiel de considérer ces résultats avec prudence et de se rappeler de leur caractère exceptionnel. Suite à la pandémie, les chiffres pourraient être bien différents en 2020 et 2021.

Sous-chapitre 930 Péréquation financière

Ce sous-chapitre comptabilise les montants que nous percevons dans le cadre de la nouvelle péréquation financière. Le résultat est tout à fait conforme au budget.

Sous-chapitre 940 Gérance de la fortune et des dettes

Ce sous-chapitre n'amène pas de commentaire particulier car en adéquation avec le budget voté.

Sous-chapitre 942 Auberge des Trois Sapins

Ce sous-chapitre présente une augmentation des charges issue d'entretiens plus importants que prévu, notamment dans les appareils faisant partie de l'établissement.

Sous-chapitre 943 Complexe communal

Ce sous-chapitre contient toutes les écritures en relation avec l'immeuble locatif de la Place de l'Arche. Les charges sont légèrement supérieures au budget pour environ CHF 11'000.00. Ceci provient des études menées pour le remplacement du chauffage du complexe communal. Ce dépassement est tout de même compensé par des produits légèrement inférieurs au budget. Tous les locaux et appartements sont aujourd'hui loués.

Sous-chapitre 944 Autres biens du patrimoine financier

Ce sous-chapitre n'amène pas de commentaires particuliers.

Sous-chapitre 990 Autres postes

Ecritures de boucllement

Compte tenu des résultats comptables de cet exercice, le Conseil communal a procédé à des amortissements supplémentaires économiquement nécessaires et à l'attribution de montants dans les réserves :

- Amortissement « Ecole » CHF 96'832.35
- Amortissement « Routes » CHF 75'000.00
- Amortissement « Auberge communale » CHF 45'174.30
- Amortissement « Cimetière » CHF 47'500.00
- Amortissement « Assainissement terrain de foot » CHF 78'254.60
- Attribution réserve « Complexe communal » CHF 100'000.00
- Attribution à la provision de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat CHF 35'000.00

Ces écritures de boucllement comptabilisent également, entre autres, des amortissements pour la buvette et les vestiaires du terrain de foot.

COMPTE D'INVESTISSEMENT

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Administration Scolaire

Aménagement d'une place d'arrêt pour les bus scolaires

Le montant de CHF 100'700.00 a été approuvé par l'Assemblée communale le 17 décembre 2018. Les travaux ont été entièrement exécutés en 2019 et totalisent des coûts se montant à CHF 96'832,35 au 31.12.2019. L'ensemble de cette dépense d'investissement a été amortie au 31.12.2019 par le biais de la réserve « Investissement prioritaire » de CHF 100'000.00. Le solde sera en partie utilisé pour l'établissement du verbal de géomètre et son enregistrement au Registre foncier.

Un décompte final détaillé en lien avec cet investissement sera présenté lors de l'assemblée communale du 7 septembre 2020.

CULTE, CULTURE ET LOISIRS

Sport

Réfection du terrain de sport (barrières et éclairage)

En 2019, les dernières factures ont été réglées et les participations des communes partenaires et du FC Ependes-Arconciel enregistrées.

Cette dépense d'investissement a été approuvée lors de l'assemblée communale du 12 décembre 2016. Un coût total de CHF 135'000.00 avait été annoncé, dont CHF 68'000.00 à charge de notre commune.

L'ensemble de la dépense a été amortie au 31.12.2019. Un décompte final détaillé en lien avec cet investissement sera présenté lors de l'assemblée communale du 7 septembre 2020.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Routes communales et génie civil

Route de Treyvaux - aménagement d'un trottoir et modification de l'arrêt de bus « Le Pelleret »

Lors de l'assemblée du 17 décembre 2018, les citoyennes et citoyens ont accepté cet objet à concurrence du montant de CHF 579'000.00. Certains travaux ont été exécutés en 2019 et comptabilisés sur l'exercice en revue pour un montant de CHF 103'259,05. La suite ainsi que la finalisation des travaux seront comptabilisées sur l'exercice 2020. Un décompte relatif à cet investissement sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

Réfection des routes à vocation agricole

Un crédit d'étude avait été approuvé lors de l'assemblée communale du 6 mai 2019. Les premières factures totalisant CHF 57'922.65 ont été comptabilisées dans l'exercice 2019. Aussi, les citoyennes et citoyens ont accepté lors de l'assemblée communale du 9 décembre 2019 une dépense nette de CHF 751'200.00 pour l'exécution de ces travaux. Ceux-ci devraient démarrer d'ici l'automne 2020.

PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Protection des eaux

Assainissement des collecteurs du quartier de « La Dey » - mise en séparatif d'une 1^{ère} série d'habitations

Cette dépense d'investissement a été approuvée lors de l'assemblée communale du 17 décembre 2018. Les travaux ont été en grande partie exécutés en 2019. Le montant de CHF 194'533.25 a été comptabilisé dans cet exercice. La finalisation des travaux tels que les contrôles caméras, les relevés du géomètre, l'enregistrement des conventions avec les propriétaires seront réalisés cette année encore.

Un décompte relatif à cet investissement sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

Cimetière

Divers aménagements

Lors de l'assemblée communale du 17 décembre 2018, les citoyennes et citoyens ont accepté une dépense d'investissement de CHF 40'000.00, ceci afin de réaliser divers aménagements au cimetière. Les travaux ont été entièrement exécutés en 2019 et des factures se montant à CHF 47'500.00 ont été enregistrées sur l'exercice 2019.

L'ensemble de cette dépense d'investissement a été amorti au 31.12.2019. Un décompte final détaillé en lien avec cet investissement sera présenté lors de l'assemblée communale du 7 septembre 2020.

FINANCES ET IMPOTS

Auberge des Trois Sapins

Réfection des façades de l'Auberge communale

Cette dépense d'investissement a été approuvée par les citoyennes et citoyens lors de l'assemblée communale du 17 décembre 2018 à concurrence d'un montant de CHF 285'000.00.

Les travaux ont été entièrement exécutés en 2019 et les factures y relatives comptabilisées partiellement dans l'exercice 2019 pour un montant de CHF 190'388.40. Le solde des honoraires de l'architecte et du géomètre a par contre été comptabilisé dans l'exercice 2020 pour un montant de CHF 5'469.30.

Cette dépense d'investissement totalise donc le montant de CHF 195'857.70. Elle est amortie par le biais de la réserve prévue à cet effet. Un décompte final détaillé en lien avec cet investissement sera présenté lors de l'assemblée communale du 7 septembre 2020.

Installation audio-lumière de la grande salle de l'Auberge communale

Les citoyennes et citoyens ont approuvé cette dépense d'investissement lors de l'assemblée communale du 6 mai 2019 à hauteur d'un montant de CHF 57'000.00. Les travaux ont été réalisés entre août et septembre 2019 et les factures y relatives ont été comptabilisées dans l'exercice 2019 pour un montant total de CHF 45'174.30.

L'ensemble de cette dépense d'investissement a été amorti au 31.12.2019. Le décompte final sera présenté lors de l'assemblée communale du 7 septembre 2020.

RESUME

Notre compte d'investissement 2019 présente des investissements nets pour CHF 617'776.35, soit un total de dépenses de CHF 735'610.00, et un total de recettes de CHF 117'833.65.

BILAN AU 31.12.2019

La somme du bilan s'élève à CHF 8'966'397.90 au 31 décembre 2019. Le capital a été augmenté du résultat de notre compte de fonctionnement et atteint la somme de CHF 1'547'494.14. Si nous ajoutons au capital l'ensemble des réserves, nous atteignons 40% de la somme du bilan.

Nos dettes à moyen et long terme ont augmenté de CHF 487'208.00 à CHF 4'456'672.00. Ceci est dû au mode de financement de travaux de l'aménagement du trottoir le long de la route de Treyvaux. Tous ces engagements font l'objet d'amortissements contractuels. Ces engagements financiers sont tout à fait conformes aux décisions de l'Assemblée.

Le Conseil communal estime le bilan de notre commune comme étant sain et équilibré.

Tractandum 3. MODIFICATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2020

3.1 REMPLACEMENT DU MOBILIER DU CAFE ET DE LA GRANDE SALLE DE L'AUBERGE DES TROIS SAPINS ET VOTE DU FINANCEMENT Y RELATIF

Le mobilier de l'auberge et de la grande salle des Trois-Sapins est vétuste et usé. Il comprend des tables et des chaises dépareillées qu'il est nécessaire de changer. Une partie du mobilier existant avait été apportée par le gérant actuel il y a plus de 20 ans, une autre partie du mobilier appartient à la commune. Il est nécessaire d'avoir une vision future unifiée, et que l'entier du mobilier de cette infrastructure appartienne à la commune, comme l'est actuellement celui de l'auberge d'Ependes. Il revient donc à la commune de l'entretenir, respectivement de le remplacer en cas de besoin.

Partie auberge communale

Le montant pour le remplacement des tables et des chaises ainsi que la réfection de la table ovale s'élève à CHF 47'500.00 TTC.

Partie grande salle communale

Le montant pour le remplacement de 50 chaises et des pieds de réglage des tables est de CHF 6'500.00 TTC.

Le montant total de l'investissement est de CHF 54'000.00 TTC.

Le financement du remplacement du mobilier sera réalisé via les liquidités de la commune.



Comptes de fonctionnement (par chapitres)	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION	665'125.70	380'358.40	666'330.00	378'280.00	710'340.84	403'846.80
010 Ass. communale, conseil com. et commissions	56'444.75	0.00	57'835.00	0.00	57'143.25	0.00
020 Administration générale	236'733.85	8'411.30	238'015.00	7'800.00	258'119.04	8'768.25
021 Administration	371'947.10	371'947.10	370'480.00	370'480.00	395'078.55	395'078.55
1 ORDRE PUBLIC	90'140.60	24'020.45	93'805.00	29'500.00	107'700.05	47'654.50
120 Justice	31'129.70	0.00	27'750.00	0.00	29'785.05	0.00
140 Police du feu	45'800.50	24'020.45	46'300.00	24'500.00	45'281.55	27'054.70
150 Militaire	0.00	0.00	500.00	0.00	0.00	0.00
160 Protection civile	11'349.75	0.00	16'055.00	5'000.00	31'047.70	20'599.80
170 Protection de la population	1'860.65	0.00	3'200.00	0.00	1'585.75	0.00
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'061'503.90	400.00	1'153'205.00	7'900.00	1'131'299.95	8'102.00
200 Ecole enfantine	68'850.00	0.00	68'650.00	0.00	68'802.90	0.00
210 Cycle scolaire obligatoire	700'285.75	0.00	768'400.00	7'500.00	747'915.05	7'650.00
219 Structure d'accueil extrafamilial de jour	25'208.30	0.00	19'800.00	0.00	14'781.35	0.00
220 Ecoles spécialisées	163'665.15	0.00	183'910.00	0.00	179'784.55	0.00
230 Formation professionnelle	5'184.40	0.00	7'000.00	0.00	4'499.90	0.00
290 Administration scolaire	98'310.30	400.00	105'445.00	400.00	115'516.20	452.00
3 CULTURE ET LOISIRS	99'744.30	0.00	124'650.00	0.00	107'982.30	0.00
300 Culture	63'942.15	0.00	74'150.00	0.00	63'344.45	0.00
340 Sport	26'691.55	0.00	37'700.00	0.00	32'824.15	0.00
350 Autres loisirs	9'110.60	0.00	12'800.00	0.00	11'813.70	0.00

Comptes de fonctionnement (par chapitres)	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4 SANTE	321'170.60	2'938.20	335'300.00	4'000.00	337'281.30	5'170.65
400 Hôpitaux	10'259.55	0.00	13'200.00	0.00	13'534.40	0.00
410 Homes médicalisés	225'465.20	0.00	238'560.00	0.00	239'039.90	0.00
440 Soins ambulatoires	80'957.45	0.00	77'430.00	0.00	77'687.45	0.00
460 Service médical des écoles	4'383.40	2'938.20	6'000.00	4'000.00	6'910.35	5'170.65
470 Contrôle des denrées alimentaires	105.00	0.00	110.00	0.00	109.20	0.00
5 AFFAIRES SOCIALES	429'515.75	0.00	456'180.00	0.00	422'560.47	6'174.98
540 Structures d'accueil de la petite enfance	26'233.45	0.00	39'900.00	0.00	38'452.35	0.00
550 Invalidité	232'125.55	0.00	230'120.00	0.00	244'703.40	0.00
580 Aide sociale	171'156.75	0.00	186'160.00	0.00	133'229.74	0.00
581 Fonds Antoine Dousse	0.00	0.00	0.00	0.00	6'174.98	6'174.98
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	285'444.60	3'512.30	304'130.00	0.00	313'917.65	1'754.35
620 Routes communales et génie civil	247'008.60	3'512.30	264'520.00	0.00	275'644.65	1'754.35
640 Chemin de fer fédéraux	5'788.00	0.00	6'170.00	0.00	6'098.00	0.00
650 Trafic régional	32'648.00	0.00	33'440.00	0.00	32'175.00	0.00
7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	441'254.15	385'331.65	390'230.00	354'975.00	382'266.55	362'029.60
700 Approvisionnement en eau	70'986.65	70'986.65	79'725.00	79'725.00	74'700.55	74'700.55
710 Protection des eaux	199'943.95	199'943.95	164'000.00	164'000.00	166'351.55	166'351.55
720 Ordures ménagères	116'831.75	103'340.60	116'690.00	105'800.00	110'045.40	108'309.35
740 Cimetière	16'509.85	4'123.55	13'765.00	1'700.00	15'715.35	2'100.00
780 Protection de la nature	6'500.00	0.00	6'500.00	0.00	6'500.00	0.00
790 Aménagement du territoire	30'481.95	6'936.90	9'550.00	3'750.00	8'953.70	10'568.15

Comptes de fonctionnement (par chapitres)	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8 ECONOMIE	18'722.50	18'672.50	19'950.00	19'900.00	15'200.25	15'150.25
800 Agriculture	50.00	0.00	50.00	0.00	50.00	0.00
810 Forêts	18'672.50	18'672.50	19'900.00	19'900.00	15'150.25	15'150.25
9 FINANCES ET IMPOTS	807'161.31	3'409'221.26	1'669'885.00	4'415'220.00	910'456.13	3'674'710.17
900 Impôts	10'269.90	2'688'505.85	4'150.00	2'533'700.00	15'437.90	2'902'877.05
930 Péréquation financière	0.00	174'447.00	0.00	183'620.00	0.00	183'620.00
940 Gérance de la fortune et des dettes	190'587.66	189'409.36	146'800.00	144'700.00	144'618.83	144'432.67
942 Auberge des Trois Sapins	75'963.65	55'451.55	64'850.00	56'000.00	74'229.30	55'149.80
943 Complexe communal	193'952.75	232'495.15	162'985.00	213'600.00	171'908.60	204'773.05
944 Autres biens du patrimoine financier	0.00	4'025.00	0.00	4'000.00	0.00	4'025.00
990 Autres postes	336'387.35	64'887.35	1'291'100.00	1'279'600.00	504'261.50	179'832.60
Charges totales	4'219'783.41		5'213'665.00		4'439'005.49	
Revenus totaux		4'224'454.76		5'209'775.00		4'524'593.30
Excédent de charges			3'890.00			
Excédent de produits	4'671.35				88'587.81	

Comptes d'investissement (par chapitres)	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	0.00	0.00	100'000.00	0.00	96'832.35	0.00
290.501.01 Aménagement place d'arrêt bus scolaires	0.00	0.00	100'000.00	0.00	96'832.35	0.00
3 CULTURE ET LOISIRS	76'672.50	10'000.00	15'000.00	40'000.00	0.00	59'896.90
340.501.00 Réfection terrain de sport (barrières et éclairage)	76'672.50	0.00	15'000.00	0.00	0.00	0.00
340.611.00 Participations des autres communes et du FC	0.00	10'000.00	0.00	40'000.00	0.00	59'896.90
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	0.00	0.00	780'000.00	0.00	161'181.70	0.00
620.501.15 Amgnt trottoir et mod.arrêt bus route de Treyvaux	0.00	0.00	580'000.00	0.00	103'259.05	0.00
620.501.16 Réfection routes à vocation agricole	0.00	0.00	200'000.00	0.00	57'922.65	0.00
7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	26'954.65	38'175.00	650'000.00	20'000.00	242'033.25	57'936.75
710.501.07 Assainissement quartier "La Dey" - 1ère étape	0.00	0.00	610'000.00	0.00	194'533.25	0.00
710.610.00 Taxes de raccordement (nouvelles construct.)	0.00	38'175.00	0.00	20'000.00	0.00	57'936.75
720.509.00 Déchetterie communale - divers aménagements	26'954.65	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
740.501.02 Divers aménagements au cimetière	0.00	0.00	40'000.00	0.00	47'500.00	0.00
9 FINANCES ET IMPOTS	0.00	0.00	675'000.00	0.00	235'562.70	0.00
942.503.05 Réfection des façades de l'auberge communale	0.00	0.00	285'000.00	0.00	190'388.40	0.00
942.509.00 Installation audio-lumière grande salle auberge	0.00	0.00	40'000.00	0.00	45'174.30	0.00
942.503.02 Réfection du chauffage du complexe communal	0.00	0.00	350'000.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses d'investissements	103'627.15		2'220'000.00		735'610.00	
Total des recettes d'investissements		48'175.00		60'000.00		117'833.65
Investissements nets		55'452.15		2'160'000.00		617'776.35

BILAN

Bilan au 31.12.2018		Bilan au 31.12.2019	
Doit	Avoir	Doit	Avoir

		7'983'085.46	7'983'085.46	8'966'397.90	8'966'397.90
1	Actif	7'983'085.46	0.00	8'966'397.90	0.00
10	Disponibilités	1'380'725.69		1'679'875.08	
11	Avoirs	1'207'745.08		1'290'335.48	
12	Placements	4'479'045.64		5'036'306.38	
13	Actifs transitoires	179'209.85		188'215.06	
14	Patrimoine administratif	736'355.20		771'661.90	
15	Prêts et participations permanentes	4.00		4.00	
2	Passif	0.00	7'983'085.46	0.00	8'966'397.90
20	Engagements courants		0.00		118'759.95
22	Dettes à moyen et long terme		3'969'464.00		4'456'672.00
23	Engagements envers des entités particulières		0.00		407'302.43
24	Provisions		57'000.00		92'000.00
25	Passifs transitoires		417'837.50		300'952.30
28	Réserves		2'056'877.63		2'023'217.08
29	Capital		1'481'906.33		1'567'494.14
	Situation au 31.12.2019	1'567'494.14			
	Situation au 31.12.2018		1'481'906.33		
	Variation	85'587.81			

Informations communales

DÉCHETTERIE

La déchetterie sera fermée :

- le samedi 1^{er} août 2020 (Fête nationale)
- le samedi 15 août 2020 (Assomption)

D'avance, nous vous remercions de votre compréhension.

TAXE NON POMPIER

Les étudiants et les apprentis jusqu'à l'âge de 25 ans sont exonérés du paiement de la taxe non pompier.

Toutefois, pour que cette exonération puisse être appliquée, les personnes concernées doivent impérativement **faire parvenir à l'administration communale une attestation confirmant leur statut d'étudiant ou d'apprenti.**

ELAGAGE DES ARBRES ET DES HAIES



En vertu des articles 94 et 95 de la loi sur les routes du 15 décembre 1967, les propriétaires ont l'obligation de procéder à l'émondage des arbres et arbustes ainsi qu'à la taille des haies **jusqu'au 1^{er} novembre** de chaque année.

UTILISATION DE TONDEUSES A GAZON OU AUTRES MACHINES BRUYANTES

Les beaux jours amènent l'utilisation de tondeuses, débroussailleuses, etc.

En l'absence d'un règlement de police, le Conseil communal requiert du bon sens de la part de chaque habitant ainsi qu'une attitude correcte et respectueuse envers le voisinage lors de l'emploi de ces engins.



Dès lors, il informe que l'utilisation de ces machines n'est pas tolérable les dimanches et jours fériés.

En outre, le Conseil communal vous propose d'en limiter l'utilisation aux jours et horaires suivants :

**du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h00
et le samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.**

Le Conseil communal compte sur la compréhension de chacun et sur le respect des règles de la bienséance.

STAND DE TIR ET SENTIER PANORAMIQUE

Le stand de tir d'Arconciel est utilisé jusqu'au mois d'octobre 2020.

Lorsque les tirs sont effectués, des chaînes et des panneaux d'interdiction sont disposés sur les tronçons du sentier panoramique situés dans le secteur de la ciblirie.

L'accès à ces tronçons est donc strictement interdit afin de protéger les randonneurs d'une éventuelle balle perdue.

MEUBLES ET OBJETS D'OCCASION

Nous vous rappelons que Coup d'Pouce (026 484 82 40) et Emmaüs (026 424 55 67) récupèrent gratuitement des meubles ou objets ayant déjà servi mais qui sont encore en bon état.

Un endroit est également mis à disposition à la déchetterie où vous pouvez déposer des objets si vous estimez qu'ils peuvent encore servir.

Les objets ou meubles que vous souhaitez donner ne doivent en aucun cas être abandonnés au bord de la route.

Informations administratives

ADMINISTRATION COMMUNALE

Place de l'Arche 1
1732 Arconciel
Tél. 026 413 33 25
commune@arconciel.ch
www.arconciel.ch



Horaires d'ouverture
Mardi et jeudi : 8h00 à 11h30
Mercredi : 16h00 à 19h00

LA POSTE



Tél. 0848 888 888
Fax 0844 888 888
E-mail : serviceclientele@poste.ch

Le Mouret

Ouverture : lundi au vendredi : 7h30 -11h30 et 15h00 -18h00 / samedi : 9h00 -11h00

Retrait des envois avisés

Si, en raison de votre absence, un envoi (colis ou recommandé) ne peut vous être remis à votre domicile, vous pourrez le retirer à **l'agence postale d'Ependes, Denner Satellite, Au Village 10, 1731 Ependes**

Exception : les actes judiciaires et de poursuite, les envois contre remboursement, les envois soumis à des taxes, les mandats, etc. sont à retirer à l'office de poste de Le Mouret.

Horaire d'ouverture de l'agence postale d'Ependes (Denner Satellite)

Lundi au vendredi	7h30 à 12h00 et 13h30 à 18h30
Samedi	7h30 à 16h00
Dimanche et jours fériés	8h00 à 11h30

AFFILIATION AVS / AI / AC / APG

Le Conseil communal se permet de rappeler l'obligation d'être affilié à l'AVS/AI/AC/APG pour :

- les étudiants qui ont atteint l'âge de 20 ans
- les personnes divorcées sans activité ou partiellement actives
- les personnes veuves
- les personnes qui prennent une retraite anticipée sont tenues de payer les cotisations pour personnes sans activité lucrative jusqu'à l'âge de l'AVS, sauf si leur conjoint cotise
- les conjoints des personnes retraitées qui n'ont pas encore eux-mêmes atteint l'âge de l'AVS.

Toutes ces personnes doivent s'annoncer auprès du bureau communal durant les horaires d'ouverture.

L'affiliation est obligatoire et les années de cotisations manquantes diminuent considérablement le montant de la retraite.

INSCRIPTION AU CHÔMAGE

Les demandeurs et demandeuses d'emploi à l'assurance chômage doivent s'inscrire auprès de l'Office régional de placement de la Sarine (ORP) :

Route des Arsenaux 15 - 1700 Fribourg

Tél. 026 305 96 06 - E-mail : orf@fr.ch

Ouverture des guichets : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

DEMANDE DE SUBSIDE À L'ASSURANCE MALADIE

Les demandes relatives à la réduction des primes d'assurance maladie sont à adresser à la Caisse de compensation du canton de Fribourg, **au plus tard le 31 août** de l'année en cours.

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée.

Le formulaire est à télécharger sur le site internet suivant : www.caisseavsfr.ch

Caisse de compensation

Impasse de la Colline 1

1762 Givisiez

Tél. 026 305 45 00

SERVICE SOCIAL DE LA HAUTE-SARINE SSHA

Ce service dessert les communes suivantes : Arconciel, Ependes, Ferpicloz, Le Mouret, Pierrafortscha, Senèdes, Treyvaux, Villarsel-sur-Marly

Adresse du service :
Route du Pafuet 42 (bâtiment de l'administration communale)
Case Postale 13
1724 Le Mouret

Tél. 026 413 95 10
sshs@le-mouret.ch

Consultations : lundi après-midi de 14h00 à 17h00, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le service social accueille, écoute, accompagne des personnes vivant une période difficile. Il les informe et les oriente dans le dédale des démarches administratives et des nombreux services qui existent. Il traite tous les problèmes liés à la vie sociale (chômage, travail, logement, maladie, difficultés financières, etc.) y compris les problèmes de relations interpersonnelles.

Toute personne (domiciliée dans l'une des communes précitées) se trouvant dans l'inquiétude, le désarroi d'une période de crise, peut donc s'y adresser.

FRIBOURG POUR TOUS

Fribourg pour tous vous offre :
une écoute, des informations, des conseils et une orientation vers le service adéquat

Rue du Criblet 13 – 1700 Fribourg
www.fribourgpourtous.ch – fribourgpourtous@fr.ch
Lun, mar, ven : 12h00 -18h00 / Mer : 9h00 -13h00 / Jeu : 12h00 -19h00



Tél. 0848 246 246 - permanence téléphonique : lun, mar, jeu, ven : 14h00 -18h00

SERVICE OFFICIEL DES CURATELLES DE LE MOURET ET ENVIRONS

Route du Pafuet 42
1724 Le Mouret

Tél. 026 413 95 15
Fax 026 413 95 19

JUSTICE DE PAIX DE L'ARRONDISSEMENT DE LA SARINE

Rue des Chanoines 1 - 1700 Fribourg

Tél. 026 305 86 00

jpsarine@fr.ch

OFFICE DE L'ÉTAT CIVIL DU CANTON DE FRIBOURG

Adresse Rue de l'Abbé-Bovet 14, case postale 503, 1701 Fribourg

Téléphone 026 305 14 17

E-mail office.etatcivil@fr.ch

Ouverture des guichets : lun, mer, jeu de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 /
mar et ven de 8h00 à 11h30 (après-midi sur rendez-vous)

EBILL



La commune d'Arconciel propose à ses habitants d'effectuer leurs paiements via un tout nouveau service d'e-facture.

Vous pouvez désormais vous inscrire dans votre E-banking pour recevoir vos factures (impôts, eau, épuration des eaux et taxes) de manière électronique.

CARTE JOURNALIÈRE CFF

CHF 42.00 par jour

Pour vous permettre de profiter du libre parcours sur le réseau suisse desservi par les CFF et la plupart des chemins de fer privés, des cars postaux, des sociétés de navigation, des entreprises de tram et de bus, 2 abonnements CFF "au porteur" sont à votre disposition. Ils se présentent sous forme de **cartes journalières** qui peuvent être achetées à l'avance **au bureau communal d'Ependes** (026 413 25 50 ou sur www.ependes.ch).



Informations diverses

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE DE MARLY

Centre commercial « La Jonction »
Route de Fribourg 15, 1723 Marly
Tél. 026 435 50 95 – biblio@marly.ch



Heures d'ouverture

Mardi	: 15h00 – 20h00	Vendredi	: 15h00 – 18h00
Mercredi	: 15h00 – 18h00	Samedi	: 10h00 – 13h00
Jeudi	: 9h00 – 12h00		

BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE DE TREYVAUX

La bibliothèque scolaire est à la disposition des enfants et jeunes jusqu'à 16 ans.

Pré de la Maison 11, 1733 Treyvaux
Tél. 026 552 52 39 – biblio@treyvaux.ch

Heures d'ouverture

Les lundis de 15h00 à 17h30 durant les périodes scolaires

Abonnements

Les abonnements sont utilisables à Treyvaux et à la bibliothèque régionale de Marly.

LUDOTHEQUE DE MARLY

Chemin des Epinettes 2
1723 Marly



Horaires :
Mercredi : 13h30 – 16h00
Samedi : 09h30 – 12h00

Tél. 076 282 75 40 – www.marly-ludo.ch

OBSERVATOIRE D'EPENDES

Route du Petit-Ependes 45, 1731 Ependes

Ouvert tous les vendredis :

novembre à mars : 19h00 à 21h00

avril, septembre et octobre : 21h00 à 23h00

mai à août : 22h00 à 24h00

le 1^{er} dimanche du mois : 10h00 à 12h00, observation du soleil (par beau temps)

Tél. 026 413 10 99 – www.observatoire-ependes.ch



CROIX-ROUGE FRIBOURGEOISE



Service de puériculture – Consultations 2020

Sur rendez-vous au 026 347 38 83 du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00

Le Mouret, salle de logopédie, sous la halle de gym

le 4^{ème} lundi du mois, l'après-midi, soit :
24 août, 28 septembre, 26 octobre, 23 novembre,
28 décembre

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Cette structure communale est destinée aux enfants des écoles enfantines et primaires des communes formant notre cercle scolaire, soit Arconciel, Ependes, Ferpicloz et Senèdes.

Ouvert uniquement durant les périodes scolaires
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 06h30 à 18h30
et le mercredi de 06h30 à 11h50

Au Village 6
1731 Ependes
026 413 07 69 - aes@lesecureuils.org



Le formulaire d'inscription est à télécharger sur le site internet de la commune :

www.arconciel.ch/ecole-formation/accueil-extrascolaire

CRÈCHE CAPUCINE

Route de la Voos 4, 1724 Le Mouret

La crèche Capucine accueille des enfants à partir de 2 mois jusqu'au début de leur scolarité

Ouverture du lundi au vendredi de 06h30 à 18h15

Tél. 026 413 09 19 – www.crechecapucine.ch.



FAMIYA

Vous recherchez une maman de jour pour la garde de votre enfant ou vous désirez garder des enfants à votre domicile ?

Contactez l'association :
026 322 69 26
info@famiya.ch
www.famiya.ch



GARDERIE DE MARLY

Deux garderies, à la carte et sans inscription préalable, sont ouvertes aux enfants de toutes les communes.

Les garderies sont des structures d'accueil qui prennent en charge des enfants de 2 à 5 ans, y compris les enfants en 1^{ère} enfantine.

Elles répondent à un besoin de garde restreinte des parents (appoint, décharge partielle), tout en offrant un lieu de socialisation, d'autonomie et de jeu.

Les garderies sont fermées durant les jours fériés et les vacances scolaires.

Pour tous renseignements, contactez :

Mme Nathalie Schwab
+41 26 436 14 36

www.garderie-maternelle-marly.ch



PALLIATIVE FRIBOURG - PALLIAPHONE



Palliaphone est une ligne téléphonique gratuite d'informations générales sur les soins palliatifs et la fin de vie.

ASSOCIATION ALZHEIMER SUISSE / FRIBOURG

Route St-Nicolas-de-Flüe 2 – 1700 Fribourg
Tél. 024 402 42 42 – www.alz.ch/fr



SERVICE D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE DE LA SARINE

Le Service d'aide et de soins à domicile de la Sarine a pour but de permettre à toute personne malade, handicapée, nécessitant un soutien, une surveillance, de l'aide ou des soins, de vivre dans son environnement habituel et le plus longtemps possible.



Pour plus d'informations :
Antenne II
Impasse du Nouveau-Marché 1
1723 Marly
Tél. 026 425 55 25 - sasds.santesarine.ch

PRO SENECTUTE

Le nouveau programme d'activités sport, formation et loisirs est dès à présent disponible gratuitement. Il y en a pour tous les goûts : danse du monde, tennis, fitness mémoire ou des cours d'informatique.

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.

Pro Senectute Fribourg, 026 347 12 40, info@fr.prosenectute.ch ou www.fr.prosenectute.ch.

LE CLASSEUR DES FAMILLES



Le classeur des familles est un recueil d'informations et de conseils à la population. Il offre aux familles et à chacun-e de ses membres les moyens de trouver les repères indispensables pour se diriger dans les dédales du droit, de l'administration et plus généralement de la vie en société.

www.familles-fribourg.ch

OFFICE FAMILIAL FRIBOURG

Avenue de la Gare 14
1700 Fribourg
Tél. 026 322 10 14 – www.officefamilial.ch



Service de consultation pour familles assuré par des professionnels du domaine social (écoute, orientation, conseil) en toute confidentialité.

LA MAIN TENDUE – NO 143



Chaque être humain a un besoin fondamental d'être écouté avec respect, reconnu dans ce qu'il est et ce qu'il vit. La Main Tendue offre également un soutien par courrier électronique à partir de son site internet : www.143.ch

SAMARITAINS DU PLATEAU DU MOURET



➤ Divers articles sanitaires à disposition, en prêt ou en location :

Tables de malades, cannes, élévateurs, sièges WC, matelas anti-escarres, planches de bain, pelles, peaux de mouton, gouttières, déambulateurs, potences, chaises roulantes, chaises percées, lits électriques. etc.

Renseignements : Mme Chantal Cotting– Tél. 026 413 17 88

Une présence dans votre quartier

La population d'Arconciel se densifie au rythme des nouvelles constructions. Ce mouvement apporte des forces neuves à une communauté où le vieillissement progresse, comme ailleurs en Suisse.

A tous, nouveaux et anciens, jeunes et seniors, nous aimerions rappeler l'existence d'un modeste mais précieux service mis à la disposition de chacun. Il s'agit des antennes de quartiers.



Dans chaque quartier quelqu'un a le souci de manifester une présence dans les moments difficiles et de partager aussi les moments de joie. Cette « antenne » sensible au vécu de son quartier va rendre visite aux personnes hospitalisées, malades ou isolées et aussi aux familles qui viennent d'accueillir un enfant. De même lorsqu'une personne fête ses 80 ans, les

antennes ont la joie de lui faire une visite assortie d'un petit cadeau. Enfin, de manière occasionnelle, ces personnes peuvent intervenir aussi lorsque quelqu'un a besoin d'un transport chez le médecin ou pour une thérapie...

Toutefois, malgré leur bonne volonté, les antennes ne peuvent pas capter toutes les ondes. C'est pourquoi elles vous invitent à oser les appeler si vous, quelqu'un de votre famille ou de votre entourage souhaite ou nécessite un petit « coup de pouce ».

Texte Marie-Claire Python
Photo Adeline Schneuwly

Quartier	Nom	Tél. fixe
Pré-de-l'Arche, Pra Domingeot, Rte de Treyvaux	Jacqueline Allred	026 413 23 93
Pra-du-Not, Place de l'Arche, Centre village	Arianne et William Wicht	026 413 10 37
La Dey Le Pelleret	Isabelle Clément Oberholzer	026 413 02 19
Les Moulins, Rte de Treyvaux	Vérène Bongard	026 413 28 92
Route d'Ependes, Outre le Ru	Marie-Claire Python	026 413 45 43
A disposition pour tout le village	Francis Python	026 413 45 43
Le Rialet	Betty Gautschi	026 413 24 06
Vers-les-Châteaux	Barbara Nagy	026 413 50 92
Montévau, Monteynan, Rte de la Tuffière, Hauterive	Janine Risse	026 413 11 80



AVRIL ROSE 2020

1 Tulipe pour la VIE



422 Communes solidaires et fleuries

Dans le dernier journal villageois nous vous informions que la commune d'Arconciel s'était associée à l'action inédite de L'aiMant Rose. Le but de cette action est de rendre hommage aux trop nombreuses victimes du cancer du sein et à leurs proches tout en sensibilisant la population à cette problématique. Aussi, en automne 2019, la commune a planté des bulbes de tulipes au centre du village, dans les plates-bandes devant l'administration communale, en respectant la proportion d'1 tulipe rose pour 7 tulipes blanches, symbolisant la proportion de femmes touchées par le cancer du sein. En Suisse, le cancer du sein est la première cause de mortalité féminine entre 40 et 50 ans. 1 femme sur 8 en est victime.

Une cérémonie de floraison devait avoir lieu en avril dernier mais malheureusement la pandémie a eu raison de cet événement qui aurait rassemblé les citoyens autour de cette cause.

Mais les tulipes n'ont eu que faire de la pandémie, elles ont fleuri en avril 2020. Le temps du confinement propice aux balades aura peut-être donné l'occasion aux promeneurs de les admirer. Fièrement plantées, résistantes au vent et même à un mois d'avril particulièrement sec, elles auront su magnifiquement témoigner du courage et de la confiance, indispensables alliés de la lutte contre la maladie.

Aussi, dès cet automne, cette action perdurera avec un nouveau cycle de plantation-floraison.



les Ligues de santé
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Guin et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Dépistage du cancer Fribourg

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch



PEPS Fribourg – Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

026 425 54 10 – info@peps.ch – www.peps-fr.ch



**CarteCulture
KulturLegi**

Communes du canton de Fribourg
Gemeinden des Kantons Freiburg

Petit budget, grands spectacles : jusqu'à 70% de rabais sur les offres culturelles, sportives et de loisir !

Vous aimez la musique, le théâtre, ou encore le cinéma ? Vous voulez profiter de la vie culturelle à petit prix ? Alors, la CarteCulture de Caritas Fribourg est faite pour vous !

Qu'est-ce que la CarteCulture ?

La CarteCulture permet aux personnes qui disposent d'un petit budget de profiter de rabais sur des activités telles que le cinéma, la piscine, le théâtre, les concerts, les abonnements de journaux, etc.

Qui peut bénéficier de la CarteCulture ?

Les personnes qui bénéficient d'une réduction des primes d'assurance maladie, des prestations complémentaires de l'AVS et de l'AI, de l'aide sociale ou si vous avez une saisie de salaire depuis 9 mois.

Quelles sont les offres de la CarteCulture ?

La liste de partenaires et une centaine d'offres pour les détenteurs de la CarteCulture sont référencées sur le site www.carteculture.ch/fribourg-et-region.



Bénéficiez, par exemple, de :

- 30% de réduction sur les abonnements à la Liberté
- 50 % de réduction à Equilibre-Nuithonie
- 50% de réduction pour le festival les Georges
- 50% de réduction pour la Nuit des Musées
- 50% sur des spectacles de cirque Knie
- la gratuité des entrées à plusieurs musées
- l'accès aux épiceries Caritas, etc.

Comment fonctionne la CarteCulture ?

Pour bénéficier des réductions, vous devez présenter votre Carte à la caisse, respectivement au guichet de prélocation des partenaires de la CarteCulture.

Combien coûte la CarteCulture ?

La CarteCulture est gratuite et valable une année. Vous pouvez l'utiliser dans le canton de Fribourg ainsi que dans le reste de la Suisse.

Pour toute information complémentaire, contactez Caritas Fribourg au 026 321 18 54.

NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

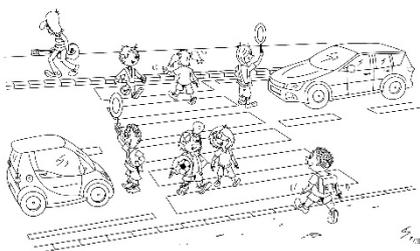
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :

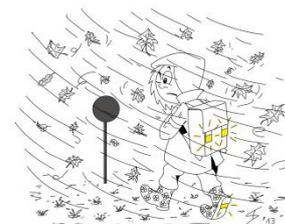


- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête, ... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



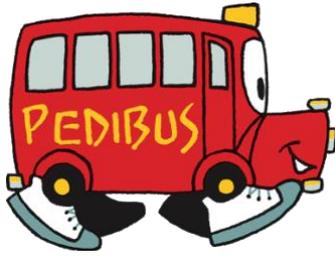
AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30
www.policefr.ch

Etat : mai 2020



Pour une mobilité
d'avenir **ate**

77 lignes sont actives dans le canton de Fribourg pour l'année 2019-2020

De nouvelles lignes peuvent être créées à tout moment depuis n'importe quel quartier.

Informations :

Coordination Pedibus Fribourg/ATE
076 430 05 58, fribourg@pedibus.ch
Toutes les informations sur notre site :
www.pedibus.ch

Et si on allait à l'école à Pedibus ?

Se rendre à l'école à pied est **une habitude saine**, économique, conviviale et pratique lorsqu'elle peut se partager entre habitants d'un même quartier.

Le Pedibus contribue à assurer **une meilleure sécurité** des plus jeunes enfants sur le chemin de l'école et à renforcer leur autonomie. Il peut prendre en charge tous ou une partie des trajets hebdomadaires de et vers l'école ou l'arrêt du bus scolaire.

Entre voisins, les parents s'organisent et définissent l'itinéraire et les horaires en fonction des besoins. Ils accompagnent les enfants à tour de rôle selon leurs disponibilités ; des grands-parents ou aînés du quartier peuvent aussi prendre le relais.

Le Pedibus contribue également à créer des liens dans les quartiers et favorise ainsi l'entraide.

Intéressé-e-s à rejoindre une ligne existante ou à créer une ligne dans votre quartier ?

La Coordination Pedibus Fribourg/ATE, en collaboration avec le Conseil des parents, vous informe et vous soutient.

Si vous vous organisez déjà avec vos voisins, annoncez-vous ! Vous pourrez profiter gratuitement d'une assurance et de matériel de sécurité. Vous contribuerez ainsi également à la sensibilisation pour les déplacements à pied à l'école et la mobilité douce !

PASSEPARTOUT SARINE

Bénévolat

7 jours sur 7, 365 jours par an, de 7h00 à 11h30 et 12h45 à 22h00, 50 conductrices et conducteurs bénévoles au service des personnes à mobilité réduite.

Les courses sont à réserver avec prise de rendez-vous, pour le mois en cours ou le suivant. Nous assurons également les courses régulières (même jour, même heure) qui peuvent être réservées sur le mois entier.

Devenir conductrice / conducteur bénévole

Vous avez un peu de temps à donner, juste rendre ce que l'on vous a donné, envie de vivre de nouvelles expériences, jouissez d'une bonne réputation, avez moins de 70 ans lors de votre inscription, avez le permis voiture (permis B),...

Prenez contact à l'adresse : resp_chauff@passepartout-sarine.ch

Vous aurez le plaisir de rencontrer des personnes de tous âges et de toutes conditions physiques et sociales qui ont besoin de nous pour leurs déplacements quotidiens. Le tout dans une ambiance conviviale et amicale.

Emploi du temps

Nous sommes très sollicités en début / fin de matinée, par des usagers qui n'ont pas d'autres choix (dialyse, école). Si le coiffeur / médecin vous donne un rendez-vous, demandez-lui de fixer le / les rendez-vous PassePartout, (aller et/ou retour) de façon à tout synchroniser.

Le samedi et dimanche, 1 seul véhicule est en service. Pour cette raison, nous favorisons les personnes en chaise roulante. Mais rien ne vous empêche de contacter notre centrale téléphonique dans le cas où des courses seraient disponibles.

Ou le lien :

<https://www.passepartout-sarine.ch/services>



Les déchets de jardin, une plaie pour la forêt

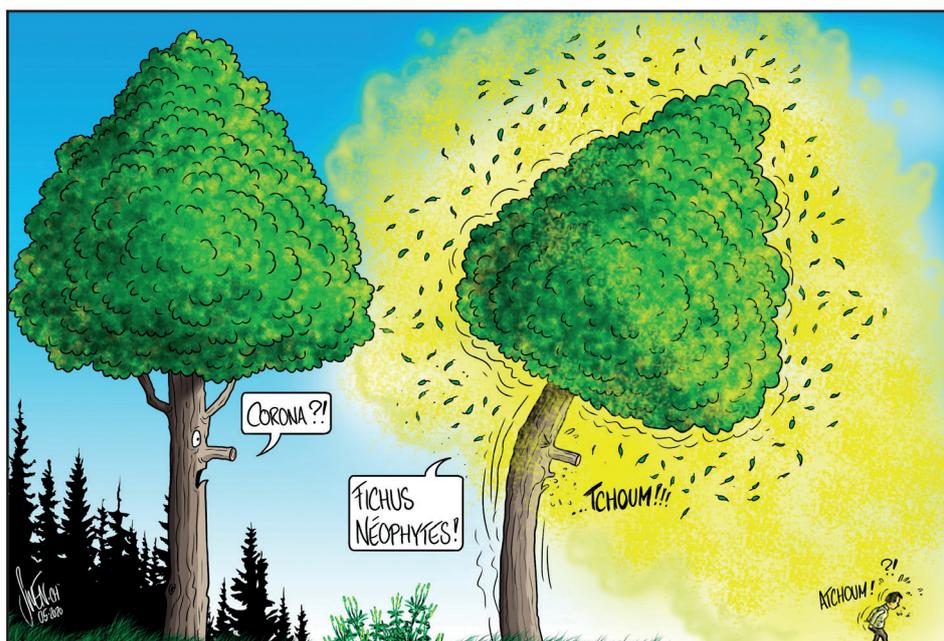
Les plantes ornementales exotiques enrichissent nos jardins. Mais les conséquences peuvent être dramatiques si elles parviennent en forêt. Elles s'y comportent comme des éléphants dans un magasin de porcelaines...

Nos jardins reflowerissent. En cette saison, leurs plantes ornementales font preuve d'une vive exubérance. Bien des propriétaires ignorent cependant à quel point certaines d'entre elles présentent un grave danger, aussi belles soient-elles. Exotiques, elles n'ont pas de concurrents naturels chez nous. Elles débordent facilement au-delà de la clôture du jardin et mettent en péril de précieuses espèces indigènes. Elles peuvent aussi être porteuses de maladies et de parasites. La forêt est très touchée par ces intrusions. Lorsque ces espèces importées – on les appelle des «néophytes» – sont introduites dans les bois avec des déchets de jardin, c'est une catastrophe. Une fois dans la nature, elles deviennent difficiles, voire impossibles à éradiquer par les propriétaires de forêts et les forestiers. Les néophytes se comportent en forêt comme des éléphants dans un magasin de porcelaine. Hors de tout contrôle, elles envahissent l'espace et font de l'ombre aux autres plantes, en particulier aux arbrisseaux indigènes, qui sont les futurs «grands arbres» de nos forêts de demain.

Maladies et parasites font dépérir des arbres

C'est pourquoi les déchets de jardin n'ont pas leur place en forêt. Jamais! Même si les déchets de taille de la haie ressemblent aux branchages laissés par des bûcherons, même si ce ne sont pas des néophytes mais des restes de tonte ou le vieux géranium du balcon. Ces déchets verts mettent aussi la santé de la forêt en danger; ils contiennent des résidus d'engrais, des micro-organismes comme des virus, des bactéries, des champignons nuisibles. Le problème est si grave que la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, a déclaré 2020 «Année internationale de la santé des plantes».

Le dépôt de déchets verts en forêt est donc interdit par la loi sur la protection de l'environnement. Et c'est punissable. Soyez responsables, débarrassez vos déchets verts consciencieusement, comme des professionnels! Les néophytes? Dans le sac poubelle! Pour le reste, faites appel au service d'élimination des déchets verts de votre commune, ou bien renseignez-vous à la déchetterie.



Dessin Silvan Wegmann



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Biodiversité et maîtrise du climat

l'un n'ira pas sans l'autre

Changement climatique vs biodiversité

Le changement climatique : ce thème est sur toutes les lèvres, soulève les foules, anime discussions, séminaires et rencontres à tous les niveaux. Et les réactions sont souvent virulentes. La maîtrise du changement climatique présente certes un défi majeur pour la survie de notre espèce sur terre. La biodiversité, beaucoup plus discrète voire même invisible, glisse peu à peu vers un dangereux appauvrissement. Mise à part l'extinction d'un animal emblématique, une espèce disparaît souvent dans une indifférence presque totale. Pourtant l'enjeu est tout aussi important que de gérer le climat de demain et ses répercussions.

Mise en péril d'une fine mécanique environnementale

L'écosystème terrestre s'est développé pendant des millions d'années et continue à évoluer. Cette construction très complexe et patiemment élaborée nous procure une certaine stabilité. Sa capacité d'adaptation est importante ; elle a permis d'absorber jusqu'à présent et dans une large mesure les impacts des activités humaines. Toutefois, la problématique est identique à celle du climat ; en dépassant certaines limites, l'équilibre actuel du système est menacé. La biodiversité s'écroule imperceptiblement ou presque, des pans entiers de vie disparaissent. Certaines chaînes alimentaires sont interrompues détruisant le cycle de vie pour de nombreuses espèces essentielles à notre existence sur terre.

Au nom de la diversité

Il est primordial de travailler tant sur la réduction de gaz à effet de serre, responsable du changement climatique, que sur la diversité de notre écosystème. Plus ce dernier sera riche et varié, plus il aura la possibilité de s'adapter à de nouvelles situations climatiques. La résilience d'un système se mesure à sa capacité d'encaisser des perturbations et de retrouver un équilibre sans disparaître. A l'instar de l'écosystème forestier, qui subira certainement de profonds changements, l'objectif d'un milieu résilient, à notre échelle temporelle, est qu'il puisse toujours nous fournir les services écosystémiques dont nous avons besoin. Pour illustrer ce propos, une forêt protectrice contre les avalanches devrait pouvoir assumer en continu sa prestation. Dotée d'une diversité biologique suffisante, elle disposera alors d'une plus grande latitude de réaction face à de nouvelles conditions environnementales. Elle subira certes une évolution dans sa structure et composition, certaines espèces d'arbres dépériront laissant la place à d'autres déjà présentes, mais sera toujours à même de remplir son rôle de protection et ceci sans interruption.



Une forêt mélangée et structurée sera mieux à même de retrouver un équilibre face à des perturbations climatiques.

La sauvegarde de la biodiversité passera notamment par des paysages plus riches en haies et arbres isolés, des forêts mélangées et structurées, des villes plus « végétalisées » et une diminution drastique des produits chimiques déversés dans notre environnement. Un écosystème diversifié et complexe dispose des ressources nécessaires à sa préservation, notamment les antagonistes en cas d'attaques parasites limitant ainsi le recours à des substances exogènes.



Une nature diversifiée gage d'une meilleure résilience

La nature nous survivra sans problème, elle continuera simplement son évolution sans nous, développera de nouveaux organismes adaptés aux conditions du moment. C'est pourquoi, il est urgent de réagir à tous les niveaux si nous désirons encore longtemps couler des jours heureux sur cette belle planète.

Hauterive, février 2020

*F. Schneider, chef du 1^{er} arrondissement forestier
Service des forêts et de la nature*